

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE  
D'OLORON-SAINTE-MARIE - PYRENEES-ATLANTIQUES**

❧❧❧

**SÉANCE DU 21 DECEMBRE 2015**

❧❧❧

**Présents :**

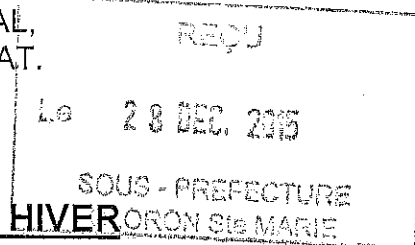
M. Hervé LUCBEREILH, Maire, Président,  
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, Mme Dominique FOIX,  
M. Pierre SERENA, M. Jean-Jacques DALL'ACQUA, Mme Rosine CARDON,  
Mme Denise MICHAUT, M. Clément SERVAT, Adjoints,  
Mme Henriette BONNET, Mme Maïté POTIN, M. Didier CASTERES,  
Madame Aracéli ETCHENIQUE, Monsieur André LABARTHE,  
Madame Valérie SARTOLOU, Monsieur Michel ADAM, Monsieur Jacques NAYA,  
M. André VIGNOT, Mme Carine NAVARRO, Monsieur David CORBIN,  
Mme Ing-On TORCAL, Monsieur Francis MARQUES,  
Mme Marie-Lyse GASTON, Monsieur Jean-Etienne GAILLAT,  
Mme Aurélie GIRAUDON, Monsieur Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET,  
Monsieur Jean-Pierre ARANJO, Monsieur Patrick MAILLET.

**Délégations de vote :**

Mme Maylis DEL PIANTA donne pouvoir à Mme Denise MICHAUT,  
Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES donne pouvoir à M. Pierre SERENA,  
Mme Patricia PROHASKA donne pouvoir à Mme Ing-On TORCAL,  
M. Bernard UTHURRY donne pouvoir à M. Jean-Etienne GAILLAT.

❧❧❧

**30 - TARIFS D'INSCRIPTIONS SPORTS VACANCES HIVER**



Monsieur Pierre SERENA expose que :

**a) Régie de recettes « Sport Vacances Hiver »**

Monsieur Pierre SERENA expose que la Commune d'Oloron Sainte-Marie assurera l'organisation et la gestion du Sport Vacances Hiver durant la première semaine des vacances scolaires de février 2016.

Une régie de recettes a été créée par acte constitutif signé par le Maire en date du 29 mai 2015 conformément à la délibération du 18 avril 2014 portant délégation par l'organe délibérant au Maire pour la création « des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ».

Par correspondance en date du 06 mai 2015, Monsieur FAGET, Trésorier a donné son accord pour la création de cette régie de recettes.

## b) Description du « Sport Vacances Hiver »

Le Sport Vacances Hiver consiste à mettre en place un programme d'activités sportives et de loisirs à la carte lors des vacances scolaires de Février.

## c) Les tarifs d'inscription

Les tarifications d'inscription de chaque activité seront les suivantes :

Associations	Tarifs
Athlétisme	3 € le stage / enfant
Basket	7 € le stage / enfant
Danse	2 € la demi-journée / enfant
Équitation	Poney : 30 € le stage / enfant Cheval : 30 € le stage / enfant
Escalade	5 € la séance / enfant
Gymnastique	2 € la demi-journée / enfant
Handball	3 € le stage / enfant
Judo	3 € le stage / enfant
Ski	18 € la sortie / enfant
Pilote basque	2 € le stage / enfant
Slackline	2 € la demi-journée / enfant
Sortie à la patinoire	5 € la sortie / enfant
Spéléologie	3 € la sortie / enfant
Tennis	18 € le stage / enfant
Jeux sportifs collectifs	2 € la demi-journée / enfant
Jeux de loisirs	2 € la demi-journée / enfant

## d) Les remboursements

Il est proposé que les frais d'inscription soient remboursés si l'enfant n'a pas réalisé l'activité pour cas de force majeure (maladie ou accident). Ce remboursement n'interviendra que sur présentation d'un certificat médical.

Oùï cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**,

- **PREND ACTE** de cette information,

à l'unanimité,

- **AUTORISE** les remboursements pour cas de force majeure comme indiqué ci-dessus.

Ainsi délibéré à OLORON-Ste-MARIE, ledit jour 21 décembre 2015.  
Suivent les signatures.-

AFFICHE LE 26/ 12/ 2015



LE MAIRE,

Hervé LUCBÉREILH

